

Bientôt un « carnet de correspondance numérique » pour les collégiens et lycéens | Le Net Expert Informatique

✕ Bientôt un « carnet de correspondance numérique » pour les collégiens et lycéens

Le gouvernement a publié la semaine dernière un arrêté autorisant la création d'un téléservice censé permettre aux parents « d'être informés, à distance, des événements de vie scolaire liés aux absences, aux retards, aux punitions et aux sanctions » infligées à leur(s) enfant(s). Un véritable carnet de correspondance dématérialisé se dessine ainsi, alors que le plan pour le numérique à l'école est attendu pour la rentrée 2016.

Durant toute l'année scolaire, de nombreuses informations pourront être consignées dans ce fichier concernant les élèves de la sixième à la terminale : absences, retards, retenues, exclusions de cours, blâmes, avertissements, etc. ainsi que leurs motifs et dates. Ces informations seront accessibles via Internet au jeune concerné ainsi qu'à ses parents, de même qu'aux personnels du collège et lycée en question (enseignants, assistants d'éducation, conseiller principal d'éducation, chef d'établissement). Le tout sera toutefois effacé une fois le temps des grandes vacances venu, à la fin de chaque année scolaire.

L'objectif ? Améliorer l'information des familles et la communication avec l'établissement d'enseignement, notamment afin de mieux prévenir le décrochage scolaire. Pour autant, ce dispositif ne sera pas déployé systématiquement dans tous les collèges et lycées. Si l'arrêté permet dès à présent une mise en œuvre au niveau national, ce téléservice sera uniquement proposé par les établissements volontaires. De surcroît, chaque parent aura le droit de ne pas activer le compte de son enfant.

Une phase d'évaluation dans cinq académies, avant une généralisation progressive

Contacté, le ministère de l'Éducation nationale n'était pas en mesure de répondre dans l'immédiat à nos questions concernant le calendrier de mise en place de ce téléservice. L'exécutif a cependant indiqué à la CNIL qu'un test devrait tout d'abord être mené « dans cinq académies ». Il semble ainsi fort probable que la Rue de Grenelle suive une feuille de route similaire à celle prévue pour le récent dispositif de télépaiement des frais de cantine et d'internat, dont la généralisation devrait avoir lieu à partir de la rentrée 2016, également après une phase d'expérimentations (voir ancien article Nextimpact).

Saisie pour avis, la CNIL a d'autre part prévenu le ministère de l'Éducation nationale que « les établissements devront continuer de mettre à disposition des responsables légaux qui ne seraient pas en capacité d'accéder au téléservice proposé, ou qui ne souhaiteraient pas l'utiliser, un autre moyen d'accès aux données traitées dans le téléservice ». Les explications concernant ce recours seront adossées au courrier envoyé aux parents afin de leur présenter ce dispositif « et leur attribuer un identifiant et un mot de passe provisoires », qu'ils devront changer lors de leur première connexion.

La gardienne des données personnelles a enfin invité les pouvoirs publics à être très vigilants en matière de sécurité, au-delà de l'utilisation de protocoles HTTPS et de mots de passe complexes (huit caractères minimum, avec chiffres et lettres). La CNIL souligne en effet que « l'impact sur la vie privée des élèves en cas de dysfonctionnement d'un téléservice portant sur les absences, les retards, les punitions et les sanctions pouvant être élevé, il est nécessaire que tous les établissements scolaires garantissent un niveau de sécurité satisfaisant afin d'assurer à tous les élèves du second degré une même protection ». Le ministère de l'Éducation nationale a ainsi été prié d'alerter les principaux et proviseurs sur ce point en particulier.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://www.nextinpact.com/news/96066-bientot-carnet-correspondance-numerique-pour-collegiens-et-lyceens.htm>